



Créer son entreprise : un parcours balisé vers la réussite

Assurer le renouvellement des générations, permettre la transmission des exploitations agricoles, maintenir et développer l'économie agricole, tout ceci s'appuie sur des créations d'entreprises agricoles nombreuses, diverses et solides.

Celles-ci permettront une occupation du territoire équilibrée, la création d'emplois dans des qualifications très variées et une création de richesses, particulièrement la création de biens alimentaires, production vitale entre toutes.

La création/reprise d'une entreprise, et particulièrement d'une exploitation agricole, est un processus long, qui s'étale sur plus d'un an.

Qui crée une exploitation agricole dans les Bouches-du Rhône?

En 2006, 264 personnes se sont affiliées nouvellement à la MSA au seul titre des productions agricoles, hors activités connexes de jardins espaces verts, artisan rural, ... 30% créent une petite structure et sont au départ cotisants de solidarité. 30% sont des femmes. 53% ont plus de 40 ans lors de leur affiliation: conjoint qui prend la suite d'un exploitant faisant valoir ses droits à la retraite, mais aussi création d'activité complémentaire et reconversion tardive.

Les productions réalisées sont aussi diverses que les productions des exploitations en place.

Source MSA des Bouches-du-Rhône et Point Info Installation.

De l'idée de projet à la création d'entreprise

La création est souvent d'abord une idée de projet : "je veux changer d'activité, je veux être agriculteur, peut-être produire des ...". L'art de l'accompagnateur à la création d'entreprise consistera à faciliter le passage de l'idée de projet à une exploitation agricole. Ceci se fait en plusieurs étapes, en associant diverses compétences et souvent avec des tours et des détours : quelles sont les compétences du porteur de projet, celles qu'il doit acquérir, de quel foncier peut-il envisager de disposer, quelles seront les charges? le chiffre d'affaires probable? le revenu possible? Est-il compatible avec les besoins du foyer? Nous sommes parfois briseurs de rêves; nous sommes aussi passeurs du rêve au réel. Dans cette étape, le rôle des conseillères du Point Info Installation, en amont de celui des conseillers Chambre d'agriculture, est fondamental.

La reprise d'une entreprise familiale

Lorsqu'il s'agit de reprise d'entreprise, le plus souvent dans un cadre familial, les questions sont autres mais pas moins délicates. Le changement de statut du jeune qui deviendra chef d'exploitation à la place ou avec l'un de ses parents mérite des réflexions : quel sera le rôle de chacun? Comment circulera l'information? Qu'en pensent les conjoints? les frères et sœurs hors exploitation? Il y a souvent à ce moment transfert de patrimoine : y aura-t-il vente? donation? Comment sont évalués les biens? Une société d'exploitation sera peut-être créée entre les parents et le jeune exploitant.

Quelle sera la place de chacun dans cette structure? Il serait dangereux de ne penser qu'aux conséquences fiscales et sociales des divers choix possibles. La pérennité de l'entreprise nécessite que ces questions soient posées, débattues, que chaque choix possible soit évalué dans ses diverses conséquences. Chaque famille y apporte ses propres réponses.

Bien sûr, là aussi des prévisions sont élaborées pour s'assurer de la viabilité économique du projet. Ces prévisions sont obligatoires lorsque le jeune vise la Dotation Jeune Agriculteur, mais elles sont indispensables dans tous les cas.

Le créateur accompagné par un réseau

Cet accompagnement est réalisé en collaboration avec les différentes compétences des Organisations Professionnelles Agricoles et particulièrement avec le Point Info Installation (JA, FDSEA) et l'ADAEAR.

Nous intervenons de différentes façons :

- à la demande du porteur de projet lors de consultations courtes ou lors de consultations approfondies
 - systématiquement pour évaluer le besoin de stage "6 mois" et le mettre en place
 - systématiquement lors du Stage Préparatoire à l'Installation
 - sur recommandation du Point Info Installation lors des journées installation
 - systématiquement par le CFE
 - à la demande dans les années qui suivent la création d'entreprise
- Les salariés de la Chambre d'agriculture travaillent en équipe, créant une belle synergie.

Véronique Thomas, conseillère en formation, accueille les jeunes et les personnes en reconversion afin de leur proposer des formations en adéquation avec les besoins de leur projet de création d'entreprise. Si des formations complémentaires sont nécessaires pour bénéficier d'une aide à la création-reprise d'entreprise (stage 6 mois par exemple) elle informe le porteur de projet, le met en relation avec le maître exploitant qui l'accueillera et monte le dossier.

Les conseillers d'entreprise, Claire Beauverd, mais aussi Hélène Chéret ou Christophe Porry, interviennent en appui individuel et en formation au cours du Stage Préparatoire à l'Installation. Ils apportent méthodes et références permettant au porteur de projet de mesurer la solidité de son projet, ses conditions de viabilité et ses points de fragilité.

Dans les journées installation, les conseillers des filières de production informent, conseillent et aident la personne à passer d'une idée à un projet puis à une entreprise. Les discussions portent sur le choix des productions, les investissements nécessaires, les différentes techniques envisageables, les obligations réglementaires, les aides publiques possibles, ... Ceux qui peuvent bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur sont alors prêt à élaborer leur Plan de Développement d'Exploitation avec l'ADASEA.

Enfin, le jour de la création/reprise d'entreprise, Marylène Mikec et Nathalie Raoux enregistrent l'heureux événement au CFE.



L'année 2009 sera riche de changements qui auront chacun une influence sur les services que nous apportons aux créateurs/repreneurs d'exploitations agricoles :

- mise en place du tant attendu Plan de Professionnalisation Personnalisé
- intégration par la Chambre d'agriculture des missions accomplies auparavant par l'ADASEA, notamment le Plan de Développement d'Exploitation, phase incontournable pour accéder à la Dotation Jeune Agriculteur
- mise en place du guichet unique installation-transmission qui permettra au Point Info Installation, au Point Info Transmission et aux conseillers de la Chambre d'agriculture de travailler encore plus en partenariat.

Edito

Vous avez le projet de créer ou de reprendre une entreprise agricole : la Chambre d'agriculture, en partenariat avec de nombreux organismes agricoles, vous propose d'utiliser ses services pour mener à bien votre réflexion et vous accompagner dans votre démarche.

Dans notre vocabulaire agricole, le terme « installation » recouvre des situations très diverses et nécessite une attention au cas par cas.

Un jeune peut s'associer avec ses parents pour développer l'exploitation familiale, passant d'un statut d'aide familial, ou plus souvent de salarié, au statut d'exploitant.

Une personne, peut faire le choix de devenir agriculteur, ou agricultrice, en louant ou en achetant terres et matériel à un agriculteur âgé sans repreneur familial.

Un futur exploitant peut réaliser une création complète d'activité : il loue ou achète des terres, investit dans le matériel et les équipements nécessaires, met en route des productions nouvelles, crée son réseau commercial ...

La diversité est grande tant, dans les modalités de création d'entreprise, que dans les productions, les modes de mise en marché, et dans les dimensions économiques : certaines exploitations débutent par un chiffre d'affaire de 10 000 €, d'autres, dès la première année, emploient de nombreux salariés.

La création d'entreprise est un choix professionnel, en lien avec la vie privée et familiale. C'est un choix qui nécessite souvent de s'inscrire dans la durée, mais qui n'est pas toujours ou forcément "pour la vie". C'est la capacité de transformer en action son esprit d'entreprise dans une aventure à la fois préparée et raisonnée.

Pour vous accompagner dans ce choix et dans le parcours vers l'installation la Chambre d'agriculture œuvre à vos côtés en mettant à votre disposition un ensemble de compétences spécialisées.

Nous sommes fiers d'apporter notre pierre pour que les futurs agriculteurs trouvent les meilleures conditions possibles lors de leur création d'entreprise.

André BOULARD

Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter :

Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône Tél. 04 42 23 06 11 - Point Info Installation Tél. 04 42 96 57 47